



PROCÈS-VERBAL du Comité syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan

du vendredi 19 décembre 2025 à 18h30
Venarey-Les Laumes - Mairie - Salle Clemenceau

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 46 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 26 présents (24 votants)

Date de convocation : 11 décembre 2026

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Alain BECARD, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Danielle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Dominique BOUISSON, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Marine VINCENT, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Cyril BRULÉ, Eveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, (Saulieu) ; Martine EAP-DUPIN, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique LAMAS, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Florence DELARUE, Amandine MONARD (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Denis NEAULT, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Jean-François FEVRE, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Catherine SADON, Eric BAULOT, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

Le Comité syndical débute à 18h30.

Laurence PORTE est désignée Secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. Patrick MOLINOZ propose de passer à l'ordre du jour et passe la parole à Laurence PORTE pour une présentation du bilan 2025 du Pays d'art et d'histoire.

I. Communications/informations

1) Bilan 2025 du Pays d'art et d'histoire et perspectives 2026

Laurence PORTE rappelle que l'année écoulée a été riche en publications diverses. Un important travail mené par Arthur DURAND notamment sur la métallurgie en Auxois Morvan, et a permis la publication d'un « explorateur » à destination du jeune public, en complément du « focus » sur l'histoire de la métallurgie en Auxois Morvan.

En parallèle, le Pays d'art et d'histoire a réédité le « focus » laissez-vous conter l'Auxois Morvan, qui est une refonte de la brochure de 2013. A noter que cette publication a été saluée par la Direction des Archives départementales. L'objectif de cette publication est de mettre en valeur l'ensemble de nos territoires et de rendre hommage au tissu associatif.

De nombreuses visites guidées ont été proposées tout au long de l'année, et la visite en calèche à Eringes a particulièrement bien fonctionné. Comme le souligne la cartographie des actions sur l'année, le PAH est présent pour tous et partout.

En 2026 le Pays d'art et d'histoire continuera de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et leur patrimoine par une animation du territoire. Il proposera notamment une offre diversifiée avec le jeune public et poursuivra l'animation du réseau d'acteurs autour du patrimoine. Il proposera également d'accompagner les porteurs de projets institutionnels et associatifs. L'année 2026 sera l'occasion de souligner les 20 ans du label sur notre territoire et de fêter le quadri centenaire de l'anniversaire de la naissance de Mme de Sévigné. Une action commune avec le Château de Bussy-Rabutin est à l'étude.

Cyril BRULÉ tient à souligner le travail de qualité mené pour la réédition du Laissez-vous conter et notamment celui de la graphiste.

Patrick MOLINOZ remercie Laurence PORTE. Il rappelle à son tour que le Pays a toujours soutenu l'approche du Pays d'art et d'histoire qui est aussi un outil d'attractivité général en ce qu'il contribue à montrer que l'Auxois Morvan est un territoire où il fait bon vivre. Il traduit pleinement l'Intérêt de mettre les compétences en commun au sein du Pays et permet de représenter toutes les communautés de communes.

Patrick MOLINOZ passe la parole à Laurence JEDYNSKI, Chargée de mission Santé, pour une présentation du bilan des actions menées dans le cadre du Contrat Local de Santé.

2) Bilan 2025 de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé & retour sur les 1ères assises de la santé en Auxois Morvan

Laurence JEDYNSKI rappelle que le **Contrat Local de Santé (CLS) du Pays Auxois Morvan est co-piloté par le PETR, l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.** Le nouveau CLS 2025-2029 répond aux enjeux stratégiques identifiés par les acteurs institutionnels et associatifs et les acteurs de la santé, du médico-social et du social du territoire :

- Axe stratégique n°1 : **faciliter l'installation de professionnels** sur le territoire et améliorer leurs conditions d'exercice pour **lutter contre la désertification médicale et assurer l'accessibilité territoriale du système de soins**
- Axe stratégique n°2 : poursuivre le déploiement d'actions en faveur de **la prévention et promotion de la santé**
- Axe stratégique n°3 : **la santé mentale** (déclinaison du Projet Territorial de Santé Mentale sur le territoire)

Il se décline en 16 fiches actions. Laurence JEDYNSKI souligne que plusieurs actions sont menées en lien avec le Chargé d'accueil et d'accompagnement à l'installation, Jérémy FORTECOEFFE, singulièrement en ce qui concerne la démographie médicale, et avec Alexandre GARDAVOT, Chargé de mission numérique, notamment pour ce qui concerne les addictions aux écrans et le cyber harcèlement.

Patrick MOLINOZ rappelle que le contrat Local de Santé joue un rôle fondamental de coordination des acteurs de la santé et que cela permet de renforcer l'attractivité du territoire. A ce titre, il se réjouit du succès des 1ères assises de la santé qui ont accueilli un public nombreux. Les 3 CPTS du territoire étaient présents aux Assises de la Santé aux côtés des plusieurs professionnels de santé. Toutes les communautés de communes étaient représentées pour l'occasion. Il souligne qu'il importe de tenir ce discours de solidarité territoriale afin de faire passer l'idée de faciliter la vie à tous les professionnels de santé qui voudraient s'installer.

Cyril BRULÉ souhaite avoir des précisions sur les appareils de mesure du Radon.

Laurence JEDYNSKI indique que ce sont des kits que l'on met dans les maisons. On récupère ensuite les appareils pour analyse des résultats. Lorsque l'on constate un taux de radon important (responsable notamment du cancer du poumon), il faut aérer les maisons, isoler les sous-sols (maison directement sur le granit). Toutes les communes concernées par le radon sont informées par la préfecture.

Patrick MOLINOZ passe la parole à Alain MATHIEU pour un point sur la démarche d'accompagnement à l'installation de nouveaux habitants.

3) Démarche régionale d'accompagnement à l'installation – Instance partenariale du 27 novembre 2025

Alain MATHIEU rappelle que le PETR s'est engagé, aux côtés de la Région Bourgogne Franche-Comté, dans la démarche de prospection et d'accompagnement de nouveaux arrivants. L'ambition du dispositif est de prospecter puis d'accompagner 2 000 foyers dans leur projet d'installation d'ici la fin 2026, fin de l'expérimentation. Ce guichet d'accueil et d'accompagnement à l'installation dans les territoires doit s'appuyer sur un agent dédié de façon permanente à cette mission. Pour y répondre, le Pays a donc recruté Jérémy FORTECOEFFE, Chargé de mission attractivité et accompagnement des nouveaux arrivants, qui a pris ses fonctions le 4 novembre 2024 (**poste financé à 100 % par le programme LEADER**).

Le 27 novembre dernier, l'instance partenariale de la démarche s'est tenue à Besançon et a permis de faire un point d'étape sur ce dispositif. 35 collectivités (dont 4 Conseils Départementaux et 31 EPCI) sont engagés dans cette démarche, pour 24 périmètres d'actions. 21 chargés d'accueil accompagnent les candidats à l'installation. Le dispositif s'appuie à la fois sur un écosystème de travail entre les collectivités partenaires, l'agence spécialisée Laou et un réseau d'institutionnels et de professionnels (AER, CCI, MASCOT, France travail, Action logement...). Les résultats après 13 mois de mise en œuvre sont les suivants :

- le site interne dédié (www.venez-vivre-en-bourgogne-franche-comte.fr) : 155 000 visiteurs
- 2 200 rendez-vous ont été pris par les inscrits et 1 260 personnes sont en accompagnement
- 375 personnes ont été installées à la suite de l'accompagnement, dont 110 enfants en scolarisation
- 375 personnes installées, c'est 5,7 M€ dépensés en BFC chaque année

La démarche tend à démontrer qu'elle a un réel effet levier pour l'attractivité des territoires engagés, notamment en ce qu'elle soutient le développement d'écosystèmes locaux soudés. À ce jour on constate par exemple que 60 % des installés viennent des flux de prospection de la mission régionale (Laou), 6 % des Offices de tourisme et que 8 % viennent directement des entreprises qui se rapprochent du chargé d'accueil. En ce qui concerne l'Auxois Morvan, Jérémy FORTECOEFFE est de plus en plus fréquemment sollicité par les entreprises qui ont recruté ou qui sont en train de recruter un candidat et qui souhaitent sécuriser son installation.

Le dispositif a permis d'installer 17 candidats (35 personnes), et plus d'une cinquantaine de candidats sont en cours d'accompagnement. Les profils des personnes installées témoignent de l'attractivité et des besoins du territoire : 3 ingénieurs, 1 aide-soignante, 1 gynécologue, 2 en recherche d'emploi, 1 graphiste, 1 chef de fabrication en imprimerie, 2 ouvriers (industrie), 1 responsable webmarketing, 1 chargé d'affaires BTP, 1 directrice d'OT, 2 artisans, 2 jeunes retraités, 1 chargé de projet.

Ce dispositif d'accompagnement repose sur un écosystème et des partenariats mis en place par Jérémie FORTECOEFFE avec de nombreux acteurs du territoire dans le domaine de l'emploi, de la formation, du logement, de l'intégration sociale, des institutions... permettant une très grande réactivité. Comme indiqué, ce dispositif est particulièrement apprécié par les acteurs économiques du territoire (clubs d'entrepreneurs, entreprises locales) qui y voient une opportunité pour répondre à leurs besoins de recrutement.

Patrick MOLINOZ souligne que cette démarche est une vraie plus-value pour un certain nombre de public et qu'elle permet vraiment de renforcer notre attractivité, en ciblant les industries du territoire, les hôpitaux. On peut devenir une sorte de prestataire de service.

Alain MATHIEU précise qu'à ce jour ce sont 375 personnes qui ont été installées en Bourgogne Franche-Comté grâce aux chargés d'accueil. De plus en plus d'entreprise du territoire s'adressent directement à Jeremy quand elles cherchent des salariés ou lorsqu'elles souhaitent un accompagnement pour un futur collaborateur et sa famille. Les offices de tourisme peuvent également nous rediriger des personnes. Jeremy est maintenant bien repéré, il prépare la visite, contacte le centre social, l'école.

Jean-Michel PÉTRÉAU souhaite savoir comment cette opération est financée au niveau du PETR.

Patrick MOLINOZ rappelle que le poste du chargé d'accueil est financé à 100 % dans le cadre du programme LEADER (100 % de la dépense éligible : frais salarié + 15 % de ses coûts indirects). Il précise par ailleurs que la Région devra dire assez tôt si elle souhaite poursuivre cette opération. Si elle fait, il faudra se poser la question de la poursuite du financement au niveau du territoire (LEADER ? Autre sources de financement ?).

Les communications étant terminées, Patrick MOLINOZ propose d'adopter le compte-rendu de la précédente réunion du comité.

II. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 12 novembre 2025

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté.

III. Délibérations

1) Il est proposé de passer à la suite de l'ordre du jour qui appelle notamment le projet de délibération n° 2025-31 qui tend à autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER pour le financement de la communication prévue au titre dudit programme.

Patrick MOLINOZ rappelle que dans le cadre du programme LEADER, une action de communication et de valorisation de ce fonds européen est prévue. Pour le programme 2023-2027, il a été décidé de réaliser une valorisation globale du programme, avec :

- la création d'un film valorisant des projets financés par LEADER sur le territoire ;
- la participation au salon des maires de Côte-d'Or, afin d'échanger et de communiquer sur le programme LEADER ;
- la création d'autocollants et d'éco-cups

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant HT	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Communication	7 689,42 €	LEADER	80,00 %	6 151,54 €
		Autofinancement	20,00 %	1 537,88 €

Total	7 689,42 €	Total	100 %	7 689,42 €
--------------	-------------------	--------------	--------------	-------------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

- 1) Précise que ce projet s'inscrit en section de fonctionnement ;
- 2) Valide le projet et le plan de financement ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 4) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 5) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 6) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

2) n° 2025-32 : Débat d'orientations budgétaires pour 2026

Patrick MOLINOZ rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires consiste à présenter à l'assemblée le contexte préalable à la préparation du budget primitif. Les éléments présentés tiennent compte du cadre contraint et les services, chacun pour la partie qui les concerne, ont été conviés à proposer des actions respectant ce cadre.

La première partie présentera les **modalités de l'accompagnement financier des collectivités de l'Auxois Morvan grâce aux programmes portés par le Pays**, directement au travers du Contrat de territoire (programme « **Territoires en Actions** » issu de la politique territoriale de la Région Bourgogne Franche-Comté) et du programme **LEADER**, et indirectement avec la mise en œuvre sur le territoire du **FEDER Rural** (I.)

La deuxième partie présentera les différentes actions proposées par le Pays pour la mise en œuvre du projet de territoire tendant à **affirmer l'identité de l'Auxois Morvan** et à soutenir et **renforcer son attractivité** (II.).

Ces actions s'inscriront dans le cadre des trois axes principaux qui constitue notre projet de territoire :

- Axe 1 : Accompagner les transitions écologiques et numériques en Auxois Morvan,
- Axe 2 : Valoriser l'identité rurale innovante de l'Auxois Morvan, notamment en renforçant l'attractivité touristique et résidentielle,
- Axe 3 : Renforcer de l'accès aux soins et soutenir les actions de prévention dans le domaine de la santé.

Enfin, une troisième partie présentera les données comptables et budgétaires et les perspectives de participation pour 2026 (III.)

Comme l'an passé, ce Débat d'Orientations budgétaires s'inscrit dans un cadre contraint, lié à différents facteurs dont la perte totale (depuis cette année) de la contribution allouée par le Département de 60 000 € pour financer l'ingénierie, à laquelle s'ajoute la diminution de 16% des subventions de la Région pour l'animation (5 000 €).

Toutefois, le Pays souhaite poursuivre son action dont les priorités sont articulées autour de 3 axes :

- La **mobilisation de subventions** – provenant désormais quasi exclusivement de la Région - pour les communes et EPCI du Pays (LEADER, FEDER, TEA)
- La **mobilisation du territoire autour de projets d'intérêts communs** :
 - attractivité de l'Auxois Morvan,
 - santé (Contrat Local de Santé),
 - patrimoine et tourisme (label Pays d'art et d'histoire),
 - soutien aux producteurs locaux (Projet Alimentaire Territorial),

- numérique,
- développement économique (Territoire d'Industrie).

- **La défense et la représentation de notre modèle de ruralité**

Il s'agira singulièrement de poursuivre et d'amplifier la mise en œuvre des 3 nouveaux champs d'action de ces dernières années qui dépassent le strict cadre territorial des communautés de communes et qui traduisent la nécessaire mise en œuvre d'une ingénierie d'animation et de coordination : **Contrat Local de Santé, Territoire d'Industrie, Démarche Accueil/Attractivité et accompagnement à l'installation de nouveaux habitants.**

Les perspectives de traduction budgétaire de ces orientations amèneront, au moment du vote du budget à privilégier :

- soit une augmentation des cotisations des EPCI,
- soit une diminution des actions.

À ce stade de la prévision le Pays ne dispose, à périmètre de cotisation égal hors inflation, que de quelque 37 000 euros (recette – dépenses obligatoires) pour déployer des actions.

Les membres du bureau ont d'ores et déjà émis des réserves sur certaines actions envisagées (film industrie, actions prévention sexualité pour les jeunes dans le cadre du Contrat Local de Santé...) tout en proposant que la Fête de la Bague bénéficie d'une subvention. Ces éléments, qui doivent être pris en compte, seront tranchés au moment de la préparation et du vote du budget.

Une première partie présentera les **modalités de l'accompagnement financier des communes et EPCI de l'Auxois Morvan par l'intermédiaire du Pays**, directement au travers du **Contrat de territoire** (programme « Territoires en Actions » issu de la politique territoriale de la Région Bourgogne Franche-Comté) et du **programme LEADER**, et indirectement avec la **mise en œuvre sur le territoire du FEDER Rural (I.)** Pour mémoire la totalité de ces aides proviennent de la Région BFC, en direct ou en tant qu'autorité de gestion des fonds européens.

Une deuxième partie présentera les actions envisagées pour la **mise en œuvre du projet de territoire tendant à affirmer l'identité de l'Auxois Morvan et à soutenir et renforcer son attractivité (II.)**. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des trois axes principaux qui constitue ce projet de territoire :

- Axe 1 : Accompagner les transitions écologiques et numériques en Auxois Morvan,
- Axe 2 : Valoriser l'identité rurale innovante de l'Auxois Morvan, notamment en renforçant l'attractivité touristique et résidentielle,
- Axe 3 : Renforcer de l'accès aux soins et soutenir les actions de prévention dans le domaine de la santé.

Enfin, une troisième partie présentera les **données comptables et budgétaires** et les perspectives de participation pour 2026 **(III.)** dans un contexte totalement inédit puisque **l'absence de budget national place toutes les collectivités dans l'inconnu quant à leurs recettes 2026.**

I. Accompagner financièrement les collectivités du territoire pour le maintien et le développement de services au public de qualité

Depuis 2018, en accompagnant les collectivités, communes et communautés de communes, pour le maintien et le développement des services aux habitants, de l'économie, du tourisme et de la culture, le PETR a démontré sa capacité à **mobiliser les crédits dédiés de la Région, de l'Europe et de l'État**. Pour la période 2018-2022, ce sont ainsi **près de 6 millions d'euros qui ont permis la réalisation de plusieurs dizaines de projets au cours des précédentes contractualisations**. Les principaux programmes et contrats permettant de mobiliser ces fonds essentiels au développement du territoire sont arrivés à échéance en 2022 et ont débouché sur la renégociation de nouveaux dispositifs.

Ainsi, depuis 2023 le PETR porte la **mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs régionaux : le Contrat « Territoires en Action », le FEDER Rural et le Programme LEADER 2023-2027. Plus de 4,3 M d'€ sont alloués directement au territoire pour la période 2023-2026.**

Qu'il s'agisse du programme LEADER ou du Contrat de Territoire, des temps d'échanges et de rencontres ont lieu chaque année avec les Communautés de communes et les communes afin d'identifier les projets susceptibles d'être accompagnés au niveau du PETR. **Ces échanges réguliers avec les communautés de communes porteuses des Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) seront poursuivis en 2026 et chaque année afin de suivre au plus près les besoins exprimés.**

Plus généralement, **il est rappelé que les services du Pays se tiennent également à la disposition des collectivités du territoire pour apporter leur expertise et leur accompagnement technique.** Ainsi, pour l'année 2025, ce sont **près de 40 porteurs de projets et près de 50 projets** qui ont été accompagnés par les services du Pays, notamment afin d'optimiser la mobilisation des crédits publics.

L'année 2026 sera elle aussi consacrée au **déploiement de la stratégie de territoire définie lors des contractualisations, à savoir le renforcement de l'attractivité de l'Auxois Morvan et l'accompagnement des transitions, et à l'accompagnement des porteurs de projets et à la programmation des premiers dossiers** sur les 3 contrats. À noter également que la mise en œuvre du **Contrat Local de Santé**, dont les fiches actions ont été préparées et rédigées au cours de l'année 2024, permettra de poursuivre le travail engagé sur la question de la **démographie médicale** et de **l'accompagnement des professionnels de santé.**

« Territoires en Action » (Contrat de territoire) :

Une enveloppe de **2 467 714 €** a été allouée par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la mise en œuvre de la stratégie territoriale dans le cadre du contrat « Territoires en Action ». La convention a été signée le 28 novembre 2023. A ce jour, **15 projets éligibles ont été (pré)-identifiés et 10 ont été programmés, auxquels il convient d'ajouter un soutien apporté à la CPTS Auxois Morvan pour le financement de l'hébergement des étudiants en santé faisant leurs stages sur le territoire au titre de l'année 2025 et de l'année 2026.** D'autres projets sont en cours de maturation, d'autres déjà en cours d'accompagnement par l'équipe du Pays.

Il convient de rappeler également que la répartition financière par axe d'intervention est fixe, jusqu'en 2026 et que la date limite de dépôt des demandes de subvention (stade DCE) est fixée au **31 décembre 2025**. Un avenant au contrat pourra être envisagé en 2026, à l'issue du renouvellement des exécutifs municipaux et communautaires. Les dossiers qui seront présentés lors de cette 2ème phase devront être déposés sur la plateforme avant le **31 août 2028**. Cet avenant pourra potentiellement porter sur la mise à jour des fiches par axe d'intervention et la mise à jour de la maquette financière. Des discussions auront lieu au second semestre 2026 avec la Région afin de définir les contours et le contenu de cet avenant.

Enfin, il est à noter que le dépôt des dossiers se fait « au fil de l'eau » et que le tableau de programmation peut être modifié, tant pour retirer des projets que pour en ajouter.

FEDER Rural :

En parallèle du contrat de territoire « Territoires en Action », le Pays a candidaté pour rendre l'ensemble du territoire éligible au FEDER Rural. Il n'y a pas d'enveloppe territorialisée, mais **33M € sont alloués à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté**, et seront programmés en fonction du dépôt des dossiers de demande, sous réserve de leur éligibilité et de leur sélection. L'instruction des dossiers se fait par la Région, Direction Europe, mais le projet doit être cohérent avec la stratégie territoriale : un avis du Pays doit donc être sollicité par le porteur de projet.

Au vu du succès de cette mesure, la Région a choisi de fermer le dispositif en octobre 2025.

Programme LEADER 2023-2027 :

Depuis le 2 février 2023, le Pays Auxois Morvan a été retenu pour porter un nouveau programme LEADER 2023-2027, pour une enveloppe allouée de **1 596 899 €** à laquelle s'ajoutent **300 000 € de crédits régionaux associés**. La convention a été signée le 22 août 2023.

L'année 2026 sera essentiellement centrée sur quatre points :

- L'accompagnement des porteurs de projets, notamment sur les nouvelles règles de gestion de ce nouveau programme
- La **programmation des dossiers de demande d'aide LEADER** pour la programmation 2023-2027
- La mise en œuvre des outils de communication et de valorisation de ce nouveau programme

- **Le paiement des premiers dossiers d'aide LEADER**

II. Affirmer l'identité « Auxois Morvan » et renforcer l'attractivité du territoire

Axe 1 : Accompagner les transitions écologiques et numériques en Auxois Morvan

Dans le cadre de ce premier axe du projet de territoire, le Pays intervient d'une part au travers de la « relocalisation » de l'alimentation sur notre territoire, et plus généralement sur « mettre du local » au cœur du développement de l'Auxois Morvan, avec la mise en œuvre de son **Projet Alimentaire Territorial (PAT) et l'accompagnement des producteurs locaux** par un soutien à la démarche des Productions Auxois Morvan naturellement et de l'Association des Producteurs et Artisans Auxois Morvan naturellement.

Avec le soutien de sa **Mission numérique**, d'autre part, le Pays souhaite relever le défi de la transition numérique au service des collectivités, des citoyens et des acteurs économiques et sociaux. Différentes actions, qui participent également à la valorisation de l'identité du territoire, permettent d'y répondre, notamment en matière de sensibilisation aux questions de **cybersécurité et d'intelligence artificielle** en lien avec l'ARNia (Agence régionale du numérique et de l'IA).

Enfin, en portant le label « **Territoires d'Industrie - temps 2 2023-2027** » pour le compte des communautés de communes sur l'ensemble du périmètre, le Pays participe également au soutien de l'économie et de l'emploi, et de la transition vers une industrie « décarbonée » et une meilleure maîtrise du foncier disponible.

1) Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan

Le Pays porte un Projet Alimentaire Territorial pour lequel il a été labellisé « niveau 1 » (PAT émergents) en juin 2021, puis « niveau 2 » (PAT en action) en mai 2024, pour une période de 5 ans renouvelable. Le **niveau 2** correspond aux projets dont l'avancement **permet la mise en œuvre d'actions** opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie, à l'aide de moyens humains et financiers associés. **Les critères de reconnaissance** pour accéder au niveau 2 ont été renforcés en mai afin de garantir l'implication des PAT sur l'ensemble des dimensions environnementales, sociales, sanitaires et économiques.

Le PAT Auxois Morvan, lors de la commission PAT du 29 novembre 2023, a retenu 7 axes stratégiques :

1. **Justice sociale dont lutte contre la précarité alimentaire**
2. **Environnement dont lutte contre le gaspillage alimentaire**
3. **Éducation alimentaire**
4. **Mise en valeur du patrimoine alimentaire**
5. **Atteindre les objectifs de la loi EGalim pour la restauration collective**
6. **Accompagner l'agriculture**
7. **Développer l'accès à tous à une alimentation durable, de qualité et locale**

En 2025, la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan s'est articulée autour de la poursuite des actions engagées en 2024 :

- **L'accompagnement de la démarche des Productions Auxois Morvan naturellement** s'est poursuivi. Ainsi, les producteurs et artisans de l'association ont pu participer à plusieurs événements régionaux (Journées gourmandes de Saulieu, Foire de Montbard, Fantastic Picnic de l'Abbaye de Fontenay) et proposer leurs produits à diverses occasions.
- **L'Accompagnement des collectivités vers une restauration collective durable,**
- **Le recensement des besoins de la restauration collective** conduit en lien avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or,
- **La mise en place de bonnes pratiques dès le plus jeune âge** au travers d'actions comme « Mange et mets tes baskets » ou encore les « Cocott' moments », réalisées grâce aux partenaires du Pays.

Les priorités du PAT en 2026

Dans la continuité des actions menées en 2025, les actions menées par le PAT s'orientent dans le cadre des directives commandées pour la labellisation niveau 2. Ainsi, les thématiques développées par le PAT lors de l'année 2026 concernent :

1. La précarité alimentaire, la situation tendant à s'aggraver du fait de l'inflation et de la baisse progressive du pouvoir d'achat d'une partie des habitants du territoire.
2. L'éducation à l'alimentation, primordiale pour envisager un futur viable et pour faire prendre conscience aux jeunes de l'importance de l'alimentation dans leur vie.
3. La planification écologique, les progrès étant souhaitables et possibles notamment dans le cadre de la restauration collective.
4. Le renforcement de l'offre locale, afin de lutter contre la désertification des villages et le délitement de l'agriculture paysanne.

Ces thèmes seront traités notamment par des actions concrètes :

- **Concernant la lutte contre la précarité alimentaire**, le PETR va instaurer des événements en partenariat avec les structures sociales du territoire, des intervenants spécialisés dans l'alimentation ainsi qu'avec une maraîchère du territoire afin d'apprendre au public ciblé des recettes qui concentrent une alimentation saine, durable et locale. Les bénéficiaires de l'action pourront en apprendre plus sur la nutrition ou encore sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- **Concernant l'éducation à l'alimentation**, différentes actions déjà mises en place en 2024 continueront au vu du succès rencontré : les jeunes et les publics précaires bénéficieront ainsi d'une éducation à l'alimentation au travers d'ateliers tels que les Cocott' Moments.
- **Concernant la planification écologique**, Le Pays continue l'accompagnement de la restauration collective au regard des attentes de la loi Egalim, grâce à la rédaction d'un cahier des charges en 2025. Un échange est prévu avec les agents de restauration concernant ce même cahier, puis plus largement un webinaire sera organisé en début d'année pour tous les agents de restauration collective volontaires du Pays de l'Auxois Morvan, autour des bonnes pratiques de la restauration collective.
- **Concernant Le renforcement de l'offre locale**, le Pays poursuivra son soutien à l'association des Producteurs et Artisans Auxois Morvan Naturellement : en plus de continuer les participations aux événements majeurs du territoire (Foire de Montbard, Fantastic Picnic à Fontenay, Journées gourmandes de Saulieu), la communication autour de l'association va s'enrichir notamment grâce à la production en interne, par le Pays, de vidéos sur les producteurs membres de l'association. Un groupe de travail se réunira, composé de producteurs, afin de travailler sur l'identité de cette dernière et sur l'enrichissement de la mutualisation entre les producteurs. Enfin, le site internet va être mis à jour et permettre aux habitants de s'orienter vers chaque producteur membre de l'association, et une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité de mettre en place un système de click'n collect sera engagée.
- **Concernant le soutien au monde agricole**, Le PETR est associé à plusieurs partenaires tels que le réseau RARES afin d'assurer une veille sur le foncier disponible notamment à la suite de la cessation d'activités par les agriculteurs du territoire. L'association de producteurs locaux pourra également jouer un rôle clé dans l'accompagnement de petits producteurs, grâce à l'expérience engrangée des membres de l'association, désormais bien implantés dans l'Auxois Morvan.

2) Développement des usages du numérique

Les actions développées par la Mission numérique du PETR du Pays Auxois Morvan s'appuient sur les axes de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique en Bourgogne Franche-Comté (SCORAN-BFC) et sur la Politique Publique des Usages Numériques (PPUN-BFC) de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Deux enjeux de la SCORAN structurent particulièrement les actions de la Mission numérique : « Engager la transformation numérique du territoire » et « Innover par la donnée ». Dans le premier cas, il s'agit de proposer des actions pour accompagner le citoyen dans la transformation numérique de la société, de faciliter au quotidien les usages du numérique mais également de renforcer l'attractivité et le développement du territoire par le numérique. Dans le second cas, c'est l'organisation d'une culture de la donnée qui guide les actions. La déclinaison de ces enjeux en actions est ainsi détaillée :

1) Sensibilisation et actions face aux cybermenaces

Les Communautés de communes, communes et associations sont exposées aux cyberattaques : qu'il s'agisse d'escroqueries ou de campagnes de déstabilisation à dimension politique, les élus et les agents sont confrontés dans leur pratique à une menace grandissante. Cette menace impacte le travail quotidien des équipes qui, au mieux, perdent du temps, au pire, perdent des fonds et des données à caractère personnel dérobées par l'attaquant. Dans ce contexte, **la Mission numérique programme des actions visant à informer, à sensibiliser et à identifier comment éviter les risques ; elle se tient également à disposition des structures qui souhaitent être accompagnées.** La Mission numérique propose également, de manière proactive, des diagnostics numériques. Ces tours d'horizons de l'informatique de la collectivité visent à l'aider à identifier ses failles et connaître les actions pour y remédier.

Pour 2026, la Mission numérique propose de réitérer les actions de sensibilisation tenues l'année passée lors des « Rendez-vous Pays ». Les séances proposées aux équipes municipales ont permis aux participants de prendre la mesure de la menace, mais également de découvrir des solutions permettant de faire face, notamment avec le **centre régional de cybersécurité CSIRT-BFC impulsé par l'ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des systèmes d'information) porté par l'ARNia.**

Avec le renouvellement des équipes municipales qui découlent des élections de 2026, la Mission numérique se tiendra prête à accompagner les équipes dans leur prise en main des outils informatiques et multimédia. Il conviendra aussi de renforcer le lien avec le CSIRT BFC dans la perspective de la mise en œuvre de la directive NIS2 qui devrait s'appliquer à toutes les communautés de commune quelle que soit leur taille.

Le contenu des « Rendez-vous Pays » et des diagnostics numériques en 2026 tiendront compte de l'arrivée de nouveaux membres dans les équipes municipales.

À l'instar des précédentes « Journées pays », des intervenants extérieurs seront sollicités pour enrichir le panel de solutions présenté aux collectivités. Dans ce contexte, les structures qui peuvent solliciter une intervention de la Mission numérique sont les suivantes :

- les communes,
- les communautés de communes,
- les associations,
- les syndicats.

Toutes doivent être basées en Auxois Morvan.

Dans le prolongement des diagnostics numériques, l'année 2026 sera également l'occasion de proposer aux collectivités une grande collecte des équipements numériques obsolètes. L'objectif de cette collecte est de rassembler les équipements qui ne servent plus et de s'assurer du bon retraitement de ces déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E). Cette action permettra d'abord de remiser - en responsabilité - des équipements obsolètes qui peuvent encore conserver des données à caractère personnel. Ensuite, elle favorisera le réemploi au travers de la filière Ordi 3.0 en BFC portée par l'association Syntax Erreur 2.0 (Gueugnon).

En complément de ces actions concrètes, **la Mission numérique partagera des retours d'expérience portant sur la sécurité numérique des communes : il s'agit de mettre en avant le témoignage d'équipes municipales partageant - de manière anonyme ou non - des informations sur un fait malheureux ou heureux lié au numérique.** Cela peut être soit une réaction suite à un problème de cybersécurité, soit le partage d'une bonne pratique, qui a permis de faciliter le travail et la cybersécurité au quotidien.

2) Illectronisme, bonnes pratiques numériques :

Malgré les risques précédemment évoqués, le numérique reste un outil facilitateur au quotidien. Il est entré dans le quotidien des habitants, qui expriment le besoin d'être accompagnés quant à son bon usage. **Qu'il s'agisse de présenter des pratiques réglementées dans un cadre professionnel ou de présenter les bonnes pratiques dans le cadre scolaire ou familial, la Mission numérique reconduira les actions proposées en 2025.**

En s'appuyant sur un réseau de partenaires et d'interlocuteurs, des **animations portant sur les bonnes pratiques numériques**, mais également sur la **prévention de l'addiction ou du cyberharcèlement** seront proposées à l'échelle du territoire. Cette démarche pourra s'effectuer en transversalité avec la Chargée de mission Santé et répondre aux enjeux du Contrat Local de Santé.

Les Centres sociaux, Associations de parents d'élèves, Conseillers numériques France Services seront à nouveau associés à la démarche. Dans ce cadre, un jeu sérieux a été testé en 2024. Fabriqué en 2025, il sera mis à disposition des structures évoquées précédemment dans le cadre d'actions de sensibilisation.

3) Outils numériques

L'Auxois Morvan dans la poche

La web application « L'Auxois Morvan dans la poche » est un des outils du territoire véhiculant l'attractivité de celui-ci. Au même titre qu'une plaquette promotionnelle, la web application présente l'Auxois Morvan dans sa diversité : richesse de l'offre d'activité de loisirs, de manifestations sportives, d'événements culturels etc. L'outil suscite un effet « wahou ! » auprès de la personne qui la découvre.

« L'Auxois Morvan dans la poche » participe par ailleurs à la déclinaison de l'écosystème Décibelles Data en Auxois Morvan : Décibelles Data est le nom de la base de données rassemblant les données touristiques, de services et d'attractivité mise à disposition par le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté. En complément de cette base de données, un ensemble d'outils permet de partager - de manière automatisée - l'information du territoire. Ces outils sont des brochures thématiques générées à la volée, des agendas, des sites web alimentés par la base de données.

Pour alimenter ces outils, il faut un travail humain : cette intervention humaine consiste à identifier la donnée, la saisir, la mettre à disposition du responsable de l'activité pour qu'il fasse vivre la donnée, reproduite en fiche descriptive dans les outils. Ce travail d'animation des Offices de tourisme a été mené par la Mission numérique. Il en résulte une quantité d'information importante, présentant la richesse du territoire, disponible dans la base de données.

La Mission numérique a également coordonné la promotion de l'outil avec les Offices de tourisme : promotion d'abord consacrée à la web application, puis de manière plus globale, vers l'écosystème Décibelles Data. À l'échelle locale, c'est également la présence du Chargé de mission Accueil/Attractivité qui permettra d'abonder l'outil et de le faire connaître.

Site web du PAH

Le site web du PAH nécessite une mise à jour. En effet, le thème qui régit l'aspect visuel du site et ses interactions n'est plus maintenu : il en résulte un risque pour la sécurité du site. Les menaces les plus probables sont liées à un « défacement » ou une exploitation illicite (stocker des programmes illicites : relais pour des attaques par déni de services distribués (Ddos), stockage de contenus illégaux (faux médicaments, haine raciale, pédopornographie etc.). Dans les deux cas, la responsabilité du PETR peut être engagée pour défaut de sécurisation.

La Mission numérique et l'animateur PAH mèneront conjointement ce projet après le premier trimestre 2026 : une part importante du contenu est à réécrire et l'organisation interne des pages à revoir (tant sur le plan hiérarchique que technique). Enfin, parmi les objectifs de cette refonte figurent la mise en avant des illustrations, alors limitées à des vignettes, et la publication des pendants numériques des différents supports pédagogiques des années passées : exposition Paysages etc.

3) L'Auxois Morvan « Territoire d'industrie »

Après une première labellisation en 2018, le territoire est à nouveau labellisé « **Territoires d'Industrie Auxois Morvan** » **temps 2 pour la période 2023-2027.**

Au-delà des possibilités **d'accompagnement financier et en ingénierie** des projets industriels du territoire qu'offre la labellisation, cette dernière contribue également à **renforcer l'image de l'Auxois Morvan en tant que territoire dynamique et tourné vers l'avenir.** Afin de tenir compte des nouveaux outils et du contexte (France 2030, planification écologique, ZAN, notamment, ce programme est désormais centré autour de 4 axes :

- Accélérer la diffusion de **l'innovation dans les territoires**, en lien avec les orientations de France 2030, et contribuer au **développement de nouveaux modes de production**,
- **Faire des écosystèmes industriels un levier en matière de transition écologique et énergétique**, en développant notamment l'écologie industrielle et territoriale,

- **Développer les compétences et les projets de formation**, valoriser l'image des métiers de l'industrie afin de répondre aux besoins en main d'oeuvre des entreprises,
- **Répondre aux enjeux de tension et de sobriété sur le foncier productif dans un contexte de zéro artificialisation nette**, en travaillant notamment sur le recensement du foncier et du bâti industriel.

Les partenaires institutionnels, industriels, économiques, de l'emploi et de la formation de l'Auxois Morvan, considérant que ce label renforce l'attractivité du territoire, ont souhaité poursuivre et parfaire la dynamique initiée en 2018-2019 en s'engageant dans cette nouvelle labellisation. Au titre des priorités retenues à ce stade de la candidature, le Territoire d'industrie Auxois Morvan souhaite mettre l'accent sur :

1. **Les ressources humaines à mobiliser sont une des fragilités de notre territoire.** La réussite sera collective et le « potentiel humain », individuel et collectif est l'élément différenciant le plus important. L'accès aux talents et la complémentarité des savoirs sont des facteurs clés de succès mais qui nécessitent un accompagnement, et des actions comme le label Territoire d'industrie peut être un support. Notre territoire souhaite s'inscrire comme territoire « Employeur de choix » en mettant au coeur des entreprises l'innovation sociale afin que nos salariés participent activement à la stratégie d'entreprise, s'épanouissent et contribuent à une société meilleure ;
2. Face au défi de la transition écologique et énergétique, le label Territoire d'industrie doit nous aider à **accélérer nos transitions avec l'amélioration de nos procédés technologiques innovants** pour abaisser notre consommation d'énergie, élever le niveau de recyclage de nos déchets industriels et de la protection de la ressource en eau ;
3. **L'ensemble de ces actions ne pourra se faire sans une part forte d'innovation** et un tel label devrait accélérer cette démarche déjà très présente sur notre territoire. La transformation des procédés industriels, l'augmentation de la durée de vie des matériaux et bien d'autres aspects ne peuvent être que favorables ;
4. **L'optimisation du foncier disponible** pour l'accueil d'activités à vocation industrielle.

L'axe « compétences et formation » est un sujet particulièrement important sur le territoire. A l'occasion de la 1ère labellisation, un groupe d'échanges et de réflexions, « groupe emploi formation » avait été mis en place à l'initiative de l'agence Idée Interim de Montbard et du Pays. Ce groupe, composé des représentants des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation du territoire (Pays Auxois Morvan, Service économique du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Conseil Départemental de la Côte-d'Or, Education Nationale, agences d'intérim et d'insertion locales, Mission Locale, Clubs des entrepreneurs de l'Auxois Morvan, Chambres consulaires, UIMM, GRETA 21, Pôle Emploi), avait notamment permis d'identifier et de pointer les **difficultés en matière de recrutement et de formation sur le territoire**.

La nouvelle candidature a montré que cette problématique reste pleinement d'actualité et **des projets en matière de formation et/ou de découverte des métiers de l'industrie (Lycée professionnel de Montbard, UIMM notamment) sont envisagés**. En parallèle, une réflexion pourrait être engagée autour de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) qui permet aux entreprises et industries de mettre en commun des ressources et/ou de valoriser, voire de donner une seconde vie, à des produits primaires ou à des déchets.

En 2025, outre les rencontres avec les entreprises du territoire, le Chef de projet Territoire d'Industrie a initié plusieurs actions, notamment :

- **Un « job dating » a été organisé à Saulieu le 1er octobre dernier**, en partenariat avec France Travail, la Mission Locale (des Marches de Bourgogne et de Beaune), l'UIMM. La ville de Saulieu a gracieusement prêté la salle du marché couvert pour l'occasion. Cette première édition, qui visait à permettre aux entreprises du bassin de recruter leurs futurs collaborateurs et aux demandeurs d'emploi de trouver un travail, a été un succès : une trentaine d'entreprises et de structures ont tenu un stand et près de 120 demandeurs d'emploi se sont déplacés pour cette matinée. Plusieurs entreprises ont indiqué avoir réalisé des entretiens prometteurs et certaines ont pris date avec les candidats pour des sessions de recrutement. Une nouvelle édition pourrait être de nouveau organisée en 2026 (le lieu restant à définir).

- Toujours au regard de la problématique liée aux difficultés de recrutement des entreprises, en lien avec le Chargé de mission attractivité et accompagnement de nouveaux arrivants JérémY FORTECOEFFE, le Chef de projets Territoire d'Industrie a participé avec France Travail à **l'édition 2025 du Village des recruteurs le 25 septembre dernier à Dijon**. Ce salon a accueilli près de 2 500 visiteurs et a permis de recueillir plusieurs candidatures qui ont été orientées vers les entreprises de l'Auxois Morvan.
- Le Chef de Projets Territoire d'Industrie a accompagné deux entreprises du territoire, **JB System à Saulieu et Néotiss à Venarey-Les Laumes**, pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du fonds vert Territoire d'Industrie. Ce fonds, spécialement dédié dans le cadre de la démarche Territoire d'Industrie 2023-2027, permet d'accompagner les projets d'investissement des entreprises industrielles en lien avec la transition écologique. L'enveloppe nationale est régionalisée et gérée par les préfets de région après instruction des dossiers par l'ADEME. Au terme de l'instruction des différents dossiers, les deux entreprises ont été retenues et seront donc accompagnées dans le cadre de ce fonds.
- Le Chef de projets a obtenu de l'ANCT qu'elle finance de l'ingénierie de projet pour **accompagner la Communauté de communes de Saulieu** dans son projet de **réhabilitation de la friche industrielle de La Roche-en-Brenil**. Après une première visite sur le site en juillet dernier, le cabinet Ancoris a récemment présenté ses premières propositions de travail en vue de développer une activité industrielle sur le site de cette ancienne scierie. Le coût de cet accompagnement est entièrement pris en charge par l'ANCT dans le cadre de Territoire d'Industrie.

À noter que concernant ces deux dernières actions, ce sont plus de 400 000€ qui ont ainsi pu être mobilisés pour le territoire, ses entreprises et ses collectivités.

2026 s'inscrira dans la continuité de ces actions avec l'**organisation d'un nouveau job dating** (lieu à définir) et l'identification et l'accompagnement des projets de développement des entreprises du territoire.

Deux axes de travail seront également proposés aux acteurs du territoire et aux entreprises : la mobilité et la décarbonation. Il ressort en effet des différents échanges que le Chef de projets a pu avoir avec les entreprises ces derniers mois, que ces sujets ont un impact fort notamment sur la question des recrutements. **Il sera également proposé de réaliser, en lien avec l'UIMM, une vidéo promotionnelle du territoire et de ses entreprises destinée à compléter l'offre d'outils d'attractivité.** Cette vidéo sera largement diffusée et pourra également servir de support lors de participation à des événements en lien avec le Chargé de mission accueil et accompagnement à l'installation.

Axe 2 : Valoriser l'identité rurale innovante de l'Auxois Morvan, notamment en renforçant l'attractivité touristique et résidentielle

Un travail a été engagé dès 2019 sur les moyens de renforcer l'identité du territoire, élément indispensable pour la valorisation de son attractivité.

1) Poursuivre le travail engagé autour de l'affirmation de l'identité Auxois Morvan et du renforcement de l'attractivité résidentielle

A partir de 2019 les services du Pays ont été mobilisés, en lien notamment avec les offices de tourisme du territoire, pour engager une réflexion et une concertation sur les outils permettant de valoriser l'identité de notre territoire.

Différents outils permettant de mieux valoriser l'image du territoire ont ainsi été envisagés comme la réalisation d'une brochure d'appel très qualitative, la création d'une application numérique à destination des habitants, la refonte de l'identité graphique du Pays. L'année 2020 a permis l'adoption d'un nouveau logo afin de mieux identifier le lien entre l'Auxois et la partie morvandelle de son territoire, et l'adoption d'une charte graphique. Ces éléments graphiques ont été adressés aux collectivités du territoire fin 2020 afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, se les approprier et les faire figurer aux côtés de leur propre logo et signature. Ces éléments graphiques sont toujours disponibles et peuvent être transmis aux collectivités qui le souhaitent sur simple demande auprès des services du Pays.

A ce titre, l'application mobile servicielle « L'Auxois Morvan dans la poche » a été mise en service en juin 2022. Le travail de sensibilisation auprès des prestataires, commerçants, artisans, acteurs associatifs et culturels, notamment, reste d'actualité et nécessite la mobilisation de chacun.

Plus récemment, en 2024, le PETR a proposé aux communautés de communes qui le composent de porter, pour leur compte, la démarche de stratégie proactive d'attractivité résidentielle lancée par la Région Bourgogne Franche-Comté et visant à contribuer à inverser la tendance démographique déficitaire actuelle.

Depuis le recrutement d'un agent en novembre 2024 (financé intégralement sur fonds LEADER), cette stratégie repose sur une double dimension : l'animation et l'ingénierie territoriale. En partenariat avec le prestataire LAOU, **le Chargé de mission accueil est le premier lien des futurs habitants dans leurs démarches de mobilité.** Pour réaliser cet accompagnement à travers une **approche globale des situations**, l'objectif a été de **structurer et d'animer un réseau de ressources locales sur des thématiques opérationnelles : emploi, logement, immobilier, santé, garde d'enfants, scolarisation, tissu associatif...** L'impulsion et la mobilisation de cet écosystème a notamment été l'occasion de coopérer de façon pertinente avec les acteurs publics et privés qui composent et font vivre l'Auxois Morvan, en créant de nouvelles synergies.

En parallèle, le PETR en lien avec les Communautés de communes, a répondu à l'appel à candidature de l'Agence Économique Régionale pour la **réalisation d'un livret d'attractivité et de présentation du territoire et de ses ressources en matière de patrimoine, d'emploi, de formation, de services...** S'intégrant dans la collection « Ma vie en Bourgogne Franche-Comté », ce livret de 32 pages permet de valoriser le territoire dans sa globalité et par chaque Communauté de communes. Ce livret a été édité et diffusé en version numérique ainsi qu'en exemplaire papier. Pour soutenir cette campagne de promotion locale, des **affiches** et des **autocollants** ont également été conçus et produits pour une diffusion large auprès des communautés de communes, des offices de tourisme et des commerçants du territoire.

Après une année de lancement en 2025, le dispositif d'accompagnement à l'installation des habitants a permis l'éclosion d'une dynamique qui a porté ses fruits. En effet, **entre novembre 2024 et octobre 2025, 35 personnes ont pu être accompagnées et installées sur le territoire.** À noter que la démarche régionale, qui compte 35 territoires engagés, a permis l'installation à ce jour de 375 personnes. Avec 35 personnes installées, l'Auxois Morvan compte parmi les territoires les plus actifs du programme. L'objectif en 2026 sera de poursuivre ces bons résultats en continuant à développer l'attractivité résidentielle et à soutenir la dynamique démographique.

2) Les actions du Pays d'Art et d'Histoire pour 2026

Obtenu en 2006 par le PETR de l'Auxois Morvan, le label Pays d'art et d'histoire témoigne d'un engagement du Pays en faveur de la préservation et de la mise en valeur de son patrimoine. À ce titre, le Pays met en place dans le cadre de sa convention des actions ayant pour objectif de sensibiliser les habitants, jeunes et touristes aux patrimoines et à l'histoire du territoire, **contribuant ainsi à renforcer l'identité et l'attractivité du territoire Auxois Morvan.**

Le Pays d'art et d'histoire poursuivra **sa programmation annuelle habituelle**, comprenant également de nouveaux projets, autour de 5 axes :

1. Programmation d'actions avec nos partenaires

Après deux ans de valorisation de l'inventaire autour du patrimoine industriel et une année consacrée au bestiaire (programmation intitulée « Des animaux et des Hommes »), la programmation prévue en 2026 s'annonce **multi thématique.** En effet, après plusieurs programmations annuelles thématiques, le champ des propositions semblait s'essouffler et ne correspondait plus toujours avec l'actualité patrimoniale du territoire du Pays d'art et d'histoire de l'Auxois Morvan, comme c'était le cas auparavant avec la programmation sur le patrimoine industriel et l'inventaire de celui-ci.

Le choix de cette programmation relève d'une volonté commune des partenaires et des guides du PAH de faire une enquête de terrain pour que la programmation annuelle suive au plus près l'actualité patrimoniale du territoire, mais aussi qu'elle valorise les édifices et les autres éléments patrimoniaux qui échappent aux thématiques précédentes.

Une programmation multi thématique a **plusieurs avantages**. Elle permet à chaque office du tourisme de proposer des visites qui ne sont plus cadrées par une thématique générale et qui peuvent parfois les enfermer. La brochure de la programmation 2026 classera donc par catégories les visites proposées. Cette nouvelle forme de présentation invite le lecteur à feuilleter davantage la brochure, à la recherche d'un thème ou d'un élément qui pourrait attirer son attention. **La brochure sera tout de même nommée**. Un thème commun sera choisi afin de définir un fil conducteur à cette année de programmation, sans qu'il soit absolument représentatif de toutes les visites proposées.

L'objectif de cette programmation, co-construite avec les acteurs du territoire, est de proposer aux habitants, aux familles et aux visiteurs des actions et des outils présentant l'Auxois Morvan sous un nouvel angle. Cette dernière sera créée avec les partenaires culturels, touristiques et publics afin de permettre la mise en valeur d'une offre patrimoniale cohérente, visible et variée sur l'ensemble du territoire.

Animations autour d'une approche multi-thématique et événementielle :

Une offre commune de **visites guidées sera menée avec les offices de tourisme dans les communes du territoire**. Une convention de partenariat a été renouvelée en 2024 pour une durée de 5 ans avec l'ensemble des offices de tourisme de l'Auxois Morvan. Cette convention régit les modalités de mise en place d'une programmation de visites guidées sur la saison touristique et lors d'événements nationaux.

2. Projets pédagogiques

Projets scolaires :

Pour répondre à l'objectif de démocratisation culturelle, le Pays propose une offre pédagogique à destination des scolaires de la maternelle aux études supérieures, permettant la sensibilisation à l'architecture et au patrimoine de proximité. Pour ce faire, **la mission pédagogique du PAH accompagne les établissements scolaires dans leurs projets notamment par le biais d'actions pédagogiques**. L'interdisciplinarité, la médiation culturelle ainsi que l'identification et l'appropriation du patrimoine local sont au cœur de la démarche. Ainsi, **plusieurs projets** sont déjà programmés sur l'année scolaire 2025-2026 :

- 1) Projet autour des paysages avec le BPREA de Quétigny,
- 2) Mise en circulation d'une mallette pédagogique sur le thème du vitrail

Le **livret présentant l'offre d'animations pédagogiques** à destination du public scolaire et extra-scolaire, élaboré chaque année (exception faite pour 2025), sera mis à jour afin d'être présenté aux enseignants pour la rentrée 2026-2027. Il est prévu qu'il soit complété par une section regroupant les offres pédagogiques proposées par les différentes structures culturelles et patrimoniales situées sur le territoire du Pays d'art et d'histoire.

Il s'agira également de continuer à collaborer avec notre **enseignant missionné** (Daniel Janichon) afin de redynamiser notre offre pédagogique et tisser de nouveaux liens avec les établissements scolaires du territoire.

Projets extra-scolaires :

Des projets pourront être menés via l'appel à projet « C'est mon patrimoine » avec le jeune public fréquentant les accueils collectifs de mineurs, sur des temps périscolaires et extrascolaires, afin de découvrir le patrimoine local tout en s'amusant.

Outils pédagogiques :

Des mallettes pédagogiques, comme celle sur le vitrail, ainsi que **des expositions sont empruntables par les établissements scolaires** qui souhaitent illustrer certains éléments de leur programme scolaire. Le service pédagogique du PAH peut également intervenir en classe pour les animer.

3. Supports et actions de communication

Afin de communiquer sur ces projets, des supports promotionnels et des actions spécifiques seront mis en place (animation des réseaux sociaux, site internet, newsletter, inaugurations, communiqués et conférences de presse...).

Le site internet du Pays d'art et d'histoire de l'Auxois Morvan doit être aussi **redimensionné** afin de répondre pleinement à nos usages contemporains. Sa structure, se rapprochant du blog, le rend peu lisible pour le visiteur et aussi **peu pratique à manipuler** pour l'agent. Elle le rend aussi **fragile** face à des agressions extérieures. Un travail de fond sera entamé pour répondre à ces problématiques.

Les livrets des parcours de la **Soupe de la Sorcière** seront réimprimés et un groupe de travail avec les offices de tourisme sera mis en place pour assurer leur développement et faire un bilan de la fréquentation des parcours depuis cinq ans et de l'état de ces derniers. Une **brochure** chartée « **Rendez-vous** » présentera également le programme des événements prévus sur l'Auxois Morvan dans le cadre du programme d'actions autour d'une approche multi thématique en lien avec l'actualité patrimoniale du territoire.

4. Journées d'échanges et de sensibilisation

Afin de renforcer la qualité de l'offre patrimoniale sur le territoire, **des journées d'échanges et des actions de sensibilisation pourront être organisées à destination des professionnels de la culture et du tourisme** (OT, guides-conférenciers et médiateurs du patrimoine) : éductour, formation continue. **Des journées de sensibilisation et d'échanges à destination des enseignants et animateurs seront également (co)organisées** via une approche ludique et pédagogique du patrimoine.

5. Mise en réseau et accompagnement de projets

De nombreux acteurs gravitent autour du patrimoine en Auxois Morvan. Lors du renouvellement du label PAH, des instances ont été mises en place pour réfléchir à l'offre sur le territoire et co-construire des projets qualitatifs. Des groupes de travail sont ainsi régulièrement animés :

- 1) Team PAH : professionnels du tourisme
- 2) Cotech PAH : professionnels de la culture
- 3) Côte-d'Or Attractivité
- 4) DRAC BFC et VPAH BFC
- 5) Acteurs pédagogiques du territoire

Ces différents groupes seront, comme chaque année, régulièrement associés et consultés dans le cadre de cette programmation Pays d'art et d'histoire 2026.

Le Pays d'art et d'histoire de l'Auxois Morvan est également sollicité pour apporter un accompagnement technique aux porteurs de projets désireux de mettre en valeur le patrimoine local. Ainsi, en 2026, le PAH continuera d'accompagner :

- 1) La commune d'Arnay-le-Duc (Projet de circuit patrimoine)
- 2) L'association Société des Amis de la Cité de Flavigny-sur-Ozerain (Projet Focillon)
- 3) L'association Résonance d'ici à Villy-en-Auxois
- 4) L'association Monsieur Vincent à l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean (rallye patrimoine)
- 5) Communauté de communes de Pouilly/Bligny (participation à la valorisation du canal de Bourgogne dans le cadre de la charte fluviale intercommunale adoptée en 2025)
- 6) Toute structure publique et associative recherchant conseils et soutien en ce sens.

Enfin, à la suite des actions engagées en 2024 et 2025, il s'agira de continuer la réflexion sur l'élaboration du projet scientifique et culturel (PSC) relatif au centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de l'Auxois Morvan (CIAP ou RIAP pour réseau). Document-cadre, le PSC aura à définir les modalités de ce CIAP (contenu scientifique et didactique, axes thématiques, forme du CIAP, etc.) répondant aux attentes du label.

Axe 3 : Renforcer l'accès aux soins et soutenir les actions de prévention dans le domaine de la santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays Auxois Morvan est co-piloté par le PETR, l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Le nouveau CLS 2025-2029 répond aux enjeux stratégiques identifiés par les acteurs institutionnels et associatifs et les acteurs de la santé, du médico-social et du social du territoire :

- Axe stratégique n°1 : **faciliter l'installation de professionnels** sur le territoire et améliorer leurs conditions d'exercice pour lutter contre la désertification médicale et assurer l'accessibilité territoriale du système de soins
- Axe stratégique n°2 : poursuivre le déploiement d'actions en faveur de la **prévention** et promotion de la santé
- Axe stratégique n°3 : la **santé mentale** (déclinaison du Projet Territorial de Santé Mentale)

1) Démographie médicale

La demande de soins de premier recours a augmenté en raison du vieillissement de la population et de la fréquence croissante des pathologies chroniques, et **l'offre de soins ne répond pas suffisamment à la demande**. Les communautés de communes du Montbardois, d'Arnay-Liernais, des Terres d'Auxois et la commune de Venarey-Les Laumes sont en ZIP ou en ZAC, démontrant une désertification médicale disparate avec un taux global de médecins généralistes de plus de 60 ans de 30% et des EPCI déjà en difficulté. La situation est encore plus inquiétante pour les spécialistes. À noter cependant la présence de trois CH dont le CH de Semur-en-Auxois (pôle d'équilibre entre le CHU Dijon et les hôpitaux de proximité) et un exercice coordonné développé avec 3 CPTS, 6 MSP, 3 maisons médicales et un centre de santé, SOS médecins, 2 cabinets solidaires, mais dont les liens sont à renforcer et l'offre de soins à faire connaître.

Il apparaît plus important que jamais de renforcer une démarche d'attractivité globale pour l'Auxois Morvan afin d'éviter la mise en concurrence directe entre les EPCI pour la médecine « de ville » et de souligner au contraire la complémentarité, qui s'incarne de facto dans l'offre de soin hospitalier (chaque EPCI ne disposant pas d'une maternité ou d'un service d'urgence l'approche territoriale est bien globale). Des premiers échanges entre Maires et Présidents d'EPCI disposant d'une MSP ont montré toutefois que beaucoup de travail reste à faire pour convaincre de l'intérêt d'une approche non concurrentielle des collectivités.

L'axe 1 s'articule autour de 4 fiches actions :

- Cabinet éphémère de Venarey-Les Laumes (aujourd'hui fermé)
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Inciter et faciliter l'installation des étudiants en santé sur le territoire
- Encourager et intensifier l'interconnaissance des pratiques et de l'offre de soins

Dans le prolongement des actions engagées en 2025, sont prévues les actions suivantes sur 2026 :

- Accompagnement à l'installation des professionnels de santé
- Interventions à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) à Semur-en-Auxois avec le Chargé de mission Accompagnement nouveaux habitants/Attractivité
- Promotion des métiers de la santé auprès des Lycéens
- Réimpression de la plaquette d'attractivité pour les étudiants en santé (intégrant la présentation des structures d'accueil MSP)
- Organisation de la 2^e édition des Assises de la Santé en Auxois Morvan
- Organisation de soirées des internes 2 fois par an
- Packs pour les internes du territoire avec la CPTS Auxois Morvan
- Renforcement les liens avec les hôpitaux, les CPTS et les structures d'exercice coordonné
- Promotion du DAC 21

2) Prévention

Les actions de prévention sont définies notamment avec les centres sociaux, les CCAS et les responsables des CTG des 6 Communautés de communes du Pays Auxois Morvan, afin d'être au plus près des besoins et attentes des habitants.

- Soutenir le développement des compétences psycho-sociales pour améliorer la relation à soi et aux autres, avec un focus sur les enfants et les jeunes
- Lutter contre le surpoids pédiatrique, en lien avec les PAT
- Intensifier le dépistage des cancers
- Aider au maintien à domicile des personnes âgées
- Lutter contre les espèces invasives (ambrosie, tiques, chenilles processionnaires)
- Accompagner à la mesure du radon dans l'habitat (Morvan)

Sont prévues les actions suivantes sur 2026 :

- Ateliers de prévention de la perte d'autonomie à destination des seniors (financement CFPPA)
- Sensibilisation aux compétences psychosociales pour les professionnels de l'enfance
- Poursuite des interventions de prévention dans les entreprises
- Nouvelle distribution des « boîtes rouges »
- Sensibilisation nutrition et atelier Nutri'times
- Permanences de la Maison des adolescents et de leurs parents
- Jardin des émotions pour les 3 à 6 ans
- Prévention des risques solaires en MFR
- Installer des appareils de mesure du radon sur les communes du Morvan
- Ateliers jeux de sons, jeux de signes, en scolaire ou périscolaire
- Soirée lutte contre les addictions
- Formation perturbateurs endocriniens à l'IFSI
- Sollicitation du service sanitaire des étudiants en santé pour une action de prévention
- Promotion pass santé jeunes
- Atelier croky'bouge
- Action de prévention auprès du public précaire
- Renforcement des liens avec les Conventions Territoriales Globales

3) Santé mentale

Le Gouvernement a décidé de prolonger en 2026 la Grande cause nationale dédiée à la santé mentale.

La priorité sera de faire de la santé mentale une réalité tangible dans la vie quotidienne de chacun. 4 priorités ont été définies :

1. Déployer des formations premiers secours en santé mentale (PSSM)
2. Accompagner la dynamique de prévention des violences conjugales, intrafamiliales et sexuelles
3. Agir sur la prise en charge des conduites addictives
4. Développer la sensibilisation en santé mentale et lutter contre la stigmatisation

Sont prévues les actions suivantes sur 2026 :

- Formations Premiers secours en santé mentale (PSSM)
- Action lors des semaines d'information en santé mentale (SISM)
- Annuaire pour les VIF et actions de prévention
- Annuaire pour les addictions et soirée de lutte contre les addictions
- La thématique de l'édition 2026 des Assises de la Santé pourrait être en lien avec la santé mentale et sa prise en charge sur le territoire

Cette programmation n'est pas exhaustive et pourra être adaptée en fonction des demandes, des opportunités et des besoins. **La majorité des actions est financée directement par l'ARS via les CPOM. Pour les seniors, les ateliers sont financés par le Département** via la Conférence des financeurs, selon les besoins exprimés par les centres sociaux.

Enfin, la connaissance du CLS et de son importance pour la santé doit encore être développée auprès des élus, des professionnels de santé, des associations et des habitants de l'Auxois Morvan. Des présentations pourront ainsi être organisées au sein des nouveaux conseils communautaires.

III. DONNÉES BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES

Pour rappel, la masse financière, en dépenses, du budget primitif 2025 du Pays adopté par délibération du 18 février 2025, modifié, par la décision modificative n°1 en date du 12 novembre 2025, était la suivante :

	Budget principal
Section de FONCTIONNEMENT Dépenses	684 966.00 €
Section d'INVESTISSEMENT Dépenses	201 534.35 €

A) Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

Les tableaux ci-dessous retracent par chapitre l'évolution des dépenses et des recettes des budgets primitifs et décisions modificatives depuis 2021 :

DEPENSES TOTALES					
ANNÉE	2021	2022	2023	2024	2025
CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL					
CHAP 011	236 200,00 €	201 000,00 €	138 818,80 €	157 553,00 €	157 970,00 €
CHARGES DE PERSONNEL					
CHAP 012	383 080,00	345 600,00 €	380 000,00 €	407 070,00 €	423 395,00 €
TOTAL DEPENSES CHAP 011 ET 012	620 380,00 €	546 700,00 €	518 818,80 €	564 623,00 €	581 365,00 €

RECETTES TOTALES					
ANNÉE	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL CONSOLIDÉ	695 895,23 €	689 918,94 €	648 115,94 €	670 520,48 €	734 637,40 €

B) Participation des collectivités composant le Pays

Dans un contexte budgétaire inédit de raréfaction des subventions, mais également d'avance de trésorerie forte, **il est proposé de poursuivre la réduction de nos dépenses.**

Toutefois il est à noter que si nous limitons la progression de participation des EPCI à celle de l'inflation annuelle (estimée à ce jour à 1%) cela ne laisse que quelque 37 000 € pour le développement des actions propres du Pays. Les propositions, déjà très contraintes, des services font état d'un besoin de 55 000 €. Le Bureau a émis des réserves sur plusieurs propositions et souhaité que soit étudié l'ajout d'une subvention à la Fête de la Bague.

Pour information, l'article 3 du Décret n° 2008-1477 du 30 décembre 2008 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon dispose que : « Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le chiffre de la population totale est celui auquel il convient de se référer pour l'application des lois et règlements à compter du 1er janvier 2009 ». C'est donc sur la base des chiffres de recensement de l'INSEE au 1^{er} janvier 2026 concernant la population totale de chacune des collectivités que cette participation sera calculée.

Au 1^{er} janvier 2025, le Pays comptait 57 960 habitants (- 87 hab /2024), répartis comme suit :

Communauté de communes des Terres d'Auxois : 16 146 hab (- 65)
 Communauté de communes Ouche et Montagne : 11 473 hab (+ 154)
 Communauté de communes du Montbardois : 10 389 hab (- 79)
 Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine : 7 479 hab (- 19)
 Communauté de communes d'Arnay-Liennais : 7 119 hab (- 16)

Communauté de communes de Saulieu : 5 354 hab (- 62)

Tels sont les éléments relatifs au débat d'orientations budgétaires.

Patrick MOLINOZ rappelle que l'objet de ce débat d'orientations budgétaires n'est pas de décider, ceci se fera le 16 février lors du vote du budget primitif, mais de présenter les orientations pour l'année à venir, ajustées notamment à la suite des remarques qui ont été faites à l'occasion du Bureau du PETR du 3 décembre dernier. Les remarques formulées à l'occasion de ce débat seront également prises en compte pour l'élaboration de la proposition de budget de février.

Arnault LEMAIRE s'interroge sur l'articulation entre l'action numérique du PETR et celle de la Région et du Département. On ne sait plus à qui s'adresser.

Patrick MOLINOZ indique que le travail de sensibilisation sur la cybersécurité auprès des communes et plus largement des collectivités territoriales n'est qu'à son début. Nombreux sont ceux (à l'échelle nationale comme le constate l'AMF) qui n'ont pas encore pris la mesure de l'enjeu. Par ailleurs, les prochaines années vont voir l'apparition de contraintes de plus en plus drastiques sur l'utilisation des outils numériques notamment avec l'adoption de la directive NIS2 qui devrait s'imposer à tous les EPCI quelle que soit leur taille. Le rôle d'Alexandre GARDAVOT est notamment de faire cette sensibilisation en proximité. Il porte et diffuse un savoir ; il peut faire un diagnostic ; il peut parler aux secrétaires de mairie et apporter une acculturation. L'action menée par le PETR en ce domaine n'est aucunement concurrente et se veut au contraire complémentaire de celle du centre régional de cybersécurité (CSIRT) porté par l'ARNIA en lien avec l'ANSSI (agence nationale de sécurité des systèmes d'information).

Michel ROIGNOT s'interroge sur les critères qui président à la détermination des soutiens aux manifestations dans le cadre de l'attribution des subventions exceptionnelles. La commune de Mâlain organise la « Fête des Sorcières » qui attire près de 30 000 personnes. Ne serait-il pas pertinent que le Pays montre son soutien ? De la même façon, Sombornon accueille le festival des Arts de la Rue qui pourrait également être soutenu. Ces subventions exceptionnelles qui se répètent depuis longtemps. Or, étant donné que le PETR cherche des financements pour ces actions, ne serait-il finalement pas plus simple de supprimer ces subventions exceptionnelles qui ne permettent pas d'accompagner certaines manifestations tout aussi porteuses que d'autres ?

Patrick MOLINOZ rappelle que la question des subventions exceptionnelles et de leur attribution est devenue plus complexe avec la diminution de nos marges de manœuvre financières. Nous avons en effet décidé de geler le montant et la liste des bénéficiaires depuis plusieurs années. Cette situation apparaît insatisfaisante notamment vis-à-vis de la fête de la Bague. Faut-il revoir la liste et les critères (soutenir les événements émergents ou les manifestations bien ancrées dans le territoire par exemple), cesser de subventionner ou trouver de nouvelles modalités d'intervention ?

Laurence PORTE propose de se poser la question du dénominateur commun. On peut par exemple prendre en considération la présence des producteurs présents. Cette enveloppe n'est pas destinée à un saupoudrage de toutes manifestations. Il serait sans doute pertinent de retenir celles qui amènent de la visibilité pour les producteurs. On peut aussi tout simplement se dire qu'il ne faut donner à personne si l'on ne parvient pas à déterminer un critère d'attribution pertinent et équitable.

Patrick MOLINOZ rappelle que l'existence et l'équilibre financier des manifestations soutenues actuellement ne dépendent pas de la subvention du PETR qui relève plus du symbole que de l'aide essentielle. En revanche le Pays, le territoire, a besoin de ces manifestations car elles contribuent à sa reconnaissance et à son attractivité. Dès lors ne serait-il pas plus intéressant pour le PETR de raisonner en termes de partenariat d'attractivité ?

Arnault LEMAIRE rappelle par exemple que c'est la philosophie adoptée par la Communauté de commune Ouche et Montagne qui tient par exemple un stand lors de la Fête des Sorcières afin d'assurer la promotion de son action. Il souligne d'ailleurs que le Pays d'art et d'histoire partage le stand.

Patrick MOLINOZ suggère de repenser cette enveloppe financière en ce sens : afin d'être équitable pour le territoire, chaque communauté de communes pourrait proposer un événement auquel le Pays participerait moyennant une contribution financière. La présence du PETR permettrait de valoriser le territoire et son attractivité. On pourrait ainsi garder le même volume financier global (5 000 €) à répartir entre les opérations

proposées.

Laurence PORTE trouve que c'est une bonne approche.

Martine EAP propose de renommer ces « subventions exceptionnelles » en « participation aux événements du territoire ».

Laurence PORTE propose par exemple « Présence événementielle territoriale ».

Patrick MOLINOZ se réjouit de ces propositions.

La discussion étant terminée, le Comité syndical prend acte des orientations budgétaires présentées ce jour par Monsieur le Président.

Patrick MOLINOZ rappelle que le prochain Bureau du PETR se tiendra le 2 février à 10h00 et que le prochain comité syndical consacré au vote du budget se tiendra le 16 février à 18h00.

IV. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question diverse n'étant proposée, Patrick MOLINOZ clôture ce Comité Syndical et remercie les délégués présents.

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Patrick MOLINOZ

Président du PETR du Pays de l'Auxois Morvan